

**Mairie de Najac**  
**Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal**  
*(article L 2121-15 du CGCT)*

**Date et heure de la séance :**  
Lundi 14 avril 2025, 20 heures

**Président :**  
M. Gilbert BLANC

**Membres du Conseil Municipal présents et représentés :**

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu	X			
LE FLOCH Virginie		BARTHEYE Pierre-Jean	X	
MAZIERES Rémi		DELERIS Suzanne	X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles		SOUVIGNET Jean-Régis	X	
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean Régis	X			

**Secrétaire de séance :**  
Mme Suzanne DELERIS a présenté le CFU 2024 budget commune et budgets annexes

**Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)**

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

**Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :**

- 17A/2025-Affectation des résultats budget commune et budgets annexes
- 17B/2025-Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Commune et budgets annexes
- 18/2025-Vote des taux des taxes locales
- 19/2025-Vote des budgets primitifs budget commune et budgets annexes
- 20/2025-Animations et subventions
- 21/2025-Programmation culturelle 2025

- 22/2025-Adhésion au service d'aide à la rédaction d'actes administratifs d'Aveyron Ingénierie
- 23/2025-Tarifs boutique de la maison du gouverneur pour la saison 2025
- 24/2025-Convention d'exposition actualisée pour la bibliothèque
- 25/2025-Contrat non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
- 26/2025-Bien soumis à droit de préemption Urbain

### Information

### Adoption des délibérations

<b>-17A/2025- Affectation des résultats budget commune et budgets annexes</b>															
Adoptée :															
<b><u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u></b>															
Madame Deleris présente l'affectation des résultats 2024, à consulter ci-joint en annexe.															
<b>SI scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote</b>															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants : 14 Pour : 14 Contre : Abstention(s) :															

<b>- 17B/2025- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Commune et budgets annexes</b>															
Adoptée :															
<b><u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u></b>															
Mme Délérís présente le Compte Financier Unique du budget commune, ainsi que celui de chaque budget annexe. Voir les tableaux en annexe.															
Madame Deleris rappelle que monsieur le maire n'est pas habilité à voter le CFU du budget principal et des budgets annexes.															



	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants : 14															
Pour : 14															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

**19/2025–\_Vote des budgets primitifs : budget Commune et budgets annexes**

**Adoptée : Oui**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**

**Monsieur le maire présente en préambule les grandes lignes du budget à prévoir :**

**Comme en attestent les documents fournis présentés, les finances de la commune sont saines. La capacité d'autofinancement est importante, nous n'avons pas d'emprunt sur le budget communal, ceci nous a permis de travailler sur la préparation du budget 2025 de façon sereine.**

**Je rappelle les 4 axes forts qui ont guidé notre action depuis notre arrivée aux commandes de la mairie et que nous entendons poursuivre :**

- L'amélioration et la rénovation des logements et bâtiments communaux avec la recherche d'économies et d'efficacité énergétique maximum**
- l'amélioration de la vie collective, notamment des jeunes et des enfants, le développement du lien social et des programmes culturels**
- la préparation de l'avenir et investissements dans le village et les hameaux.**
- la gestion de la vie quotidienne de la commune en lien avec les agents communaux et les habitants.**

**Nous poursuivons le programme de programme énergétique des logements communaux avec une enveloppe de 80 000 €, à quoi s'ajoutent des actions spécifiques comme la rénovation totale de l'immeuble Lapeyrade, couplée à la salle des fêtes pour 700 000 €. Depuis 2021, ce sont 4 logements qui ont été refaits à neuf et mis aux normes en vigueur, nous en aurons 7 de plus au terme de cette opération.**

**L'étage de la maison de soins est en cours de réaménagement pour un montant de 110 000 € ce qui nous permettra d'accueillir l'ADMR et un cabinet médical avec sa salle d'attente.**

**Nous prévoyons le financement de la maison de la Dîme (au N°5) qui aura besoin d'un bon rafraîchissement ainsi que la procédure d'acquisition du hangar Magne qui devrait enfin se concrétiser cette année.**

**En matière de cessions il est programmé la mise en vente prochaine des maisons Gasquet à Mergieux et de l'appartement de Villevayre dans ce qui était l'ancienne mairie.**

**Malgré le revers qui nous a amené à ne pas engager les travaux de requalification de la piscine municipale nous maintenons un programme de travaux nous permettant de maintenir ce service aux habitants et aux visiteurs à hauteur de 60 000 € cette année.**

**Nous poursuivons le soutien aux associations avec un montant de 20 271 €, la programmation culturelle est pourvue de 20 000 €, l'engagement pour l'école est renouvelé à hauteur de 150 € par élève.**

**Le détail du chapitre 21 donne le niveau des engagements sur les parkings, la voirie, le renouvellement des outillages pour les agents communaux, l'installation des plaques de rues et voies ainsi que la fourniture des numéros pour l'adressage...**

**Nous souhaitons maintenir la masse salariale au niveau de l'inflation prévisible avec une augmentation de 2,75% pour un montant de 710 000 €.**

**Enfin, nous n'augmentons pas le taux des taxes locales. Si les administrés subissent des hausses l'origine**

provient des décisions de l'état qui augmente les bases, et non de la commune.  
 L'élaboration du budget communal est toujours un exercice fastidieux puisque nous nous basons à la fois sur des dépenses aléatoires mais nous devons afficher uniquement les recettes dites "sincères" et confirmées à ce jour et nous empêchent d'afficher des subventions que nous sommes pourtant sûrs d'obtenir, ce qui complique l'équilibrage que nous devons afficher avec un emprunt fictif puisque nombre de subventions attendues ne sont pas confirmées.

Madame Deleris présente le vote des budgets primitifs.  
 Le détail est à consulter en annexe en fin de PV.

Si scrutin public : Indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants : 14															
Pour : 14															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

Après que les budgets annexes aient été présentées, l'assemblée n'a pas fait de remarques.

Si scrutin public : Indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				
Nombre de votants : 14															
Pour : 14															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

**20/2025 – Animations et subventions 2025 aux associations**

**Adoptée : Oui (voir sens des votes qui diffèrent selon les associations)**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Fabrice Guibal qui fait état des différentes demandes de subventions pour l'exercice 2025

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à l'unanimité :

- Secours populaire :	200€
- Auto Moto Rétro :	800€
- L'Atelier (ex les Petitous de Najac) :	2 000€
- Les Chiens Bleus (pour la 20 <sup>ème</sup> édition)	300€
- ADMR :	723€
- Ecole Jeanne d'Arc (classe ULYS)	150€
- Collège Francis Carco : voyage scolaire	100€

**Voté à l'unanimité**

**Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote**

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à 13 voix pour :

- Salon du Goût :	1 000€
- APANAJ :	400€

**Voté à l'unanimité des présents (Jean-Régis Souvignet n'a pas participé aux votes)**

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à 13 voix pour :

- Terre paysanne :	800€
--------------------	------

**Voté à l'unanimité des présents (Pierre-Jean Barthele n'a pas participé aux votes)**

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à 11 voix pour :

- Les lieux communs :	1 500€
-----------------------	--------

**Voté à l'unanimité des présents (Pierre-Jean Barthele, Fabrice Guibal, et Laurence Millat n'ont pas participé aux votes)**

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à 12 voix pour :

- Comité des fêtes :	11 900€
o Feu d'artifice :	6 500€
o Feu du 14 juillet :	600€
o Orchestre/bal du 14 juillet :	500€
o Repas orchestres et bénévoles fête St Barthélémy	2 000€
o Toilettes mobiles (sous réserve de fabrication par l'association)	1 300€
o Congrès des comités des fêtes	1 000€
- COPANATRAFO :	500€

**Voté à l'unanimité des présents (Mathieu Laroussinie, Jean-Régis Souvignet n'ont pas pris part aux votes)**

Les subventions sont accordées auprès des associations suivantes, à 13 voix pour :

-Danse à Najac	500€
----------------	------

**Voté à l'unanimité des présents (Laurence Milliat n'a pas participé aux votes)**

## 21/2025\_Programmation culturelle 2025

Adoptée :

### Teneur des discussions au cours de la séance :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain Andrieu qui fait état des différents événements et demandes de subventions courant sur l'exercice 2025

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise les manifestations suivantes ainsi que le versement de participations financières :

### Participations financières

- Nuit des musées- 17 mai 2025	1 500€
-Fête de la Musique (Maison du Gouverneur)	400€
-Journées du patrimoine (concert église Villevayre)	850€
-Journée du patrimoine-conférence concert	500€
- Télécharabia » : le samedi 12 octobre, salle des fêtes	472€
- Oreilles en balade »	2050€
-Compagnie maritime	900€
-Sculpture Wilfried (montgolfière)	1 500€

**Approuvé à l'unanimité**

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise les manifestations suivantes ainsi que le versement de subventions (Il est précisé que l'ensemble des subventions sont à mettre à l'imputation du compte 6574) :

**Subventions :**

**-Festival d'Autan :** 1 500€  
**-« Festival en Bastides » - 2 spectacles, le 7 août** 2750€  
**-Concert du quinter Pallissandre** 500€

**Voté à l'unanimité**

**-Festival de cinéma « sous les toiles »** 500€

**Voté à 13 voix pour (Virginie Le Floch n'a pas participé aux votes)**

**22/2025 – Tarifs boutique MDG-2025**

**Adoptée :**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**  
**Monsieur Andrieu présente cette délibération.**

**Les tarifs boutique sont consultables en mairie en annexe.**

**Si scrutin public : Indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote**

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants : 14  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

**23/2025 – Assistance rédaction des actes administratifs par Aveyron Ingénierie.**

Adoptée :

Teneur des discussions au cours de la séance :

Monsieur le Maire présente ce sujet :

Aveyron Ingénierie a décidé, suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte.

En effet, conformément à l'article L 1311-13 du Code générale des Collectivités territoriales, le maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier Immobilier, les actes concernant les droits réels Immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par cette collectivité.

Pour information, lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la commune est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative et de confier leur rédaction à Aveyron Ingénierie.

Aveyron Ingénierie recherchera la propriété de biens immobiliers, effectuera la rédaction de projets d'actes et assurera leur publication au service de la publicité foncière compétent.

Aveyron Ingénierie peut apporter une assistance, pour les types d'actes suivants dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égal à 5 000 €/acte :

- Ventes de biens immobiliers
- Echanges fonciers
- Constitutions de servitudes
- Transferts de propriété (notamment en cas de fusion, de dissolution ou d'ordonnance d'expropriation...)
- Publication de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune

Aveyron Ingénierie n'effectue pas la négociation foncière et ne peut réaliser ni de donations, ni d'attestations immobilières après décès. Ces actes relèvent de la compétence exclusive des Notaires.

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Pour 2025, le coût s'établit à 400 € l'acte (non assujetti à la TVA) (cf. l'annexe tarifaire).

La prestation est facturable dès le dépôt du dossier réputé complet permettant de réaliser l'acte, selon le tarif applicable à l'année de cette date.

Pour l'Instruction du dossier confié par la collectivité à Aveyron Ingénierie, il est parfois nécessaire de se rapprocher du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de l'Aveyron pour la délivrance de renseignements hypothécaires. Cette demande est payante (Cf le formulaire CERFA 3241 NOT SD relatif aux tarifs des demandes hypothécaires)

Cette dépense incombe au demandeur et donc à la collectivité.

La délivrance des informations sur la situation juridique des biens immobiliers concernés par l'opération, est indispensable à l'instruction du dossier car c'est le seul document qui permet de garantir l'identité du propriétaire d'un bien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 et l'origine de propriété.

Pour des raisons d'efficacité et de simplification des procédures, il serait souhaitable que les demandes de renseignements hypothécaires soient faites par le service foncier d'Aveyron Ingénierie, et le coût de la demande payé par sa comptabilité au nom et pour le compte de la collectivité.

Lors de la facturation de l'acte, la dépense faite par Aveyron Ingénierie pour la demande de renseignements sera alors reportée et imputée à la collectivité.

En cas de constatation, par Aveyron Ingénierie, et malgré le dépôt d'un dossier réputé complet, de l'impossibilité de mener à terme la rédaction de l'acte, pour une quelconque raison extérieure et indépendante de la volonté des parties, Aveyron Ingénierie maintiendra une rémunération égale à cinquante pour cent du tarif à l'acte de l'année pour les recherches entreprises, l'année prise en référence étant celle de l'année du dépôt du dossier réputé complet. La régularisation financière interviendra par remboursement d'Aveyron Ingénierie à la collectivité.

**Questions :**

Mathieu Laroussinie : Est-ce qu'on remplace le notaire par ce service ?

Gilbert BLANC : Oui, uniquement pour les ventes de moins de 5 000 euros.

Après exposé, le Conseil :

- **DECIDE** de confier à Aveyron Ingénierie à compter de ce jour la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2025 de 400€ (non assujetti à la TVA).
- **AUTORISE** Aveyron Ingénierie à faire toutes demande de renseignements hypothécaires auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Aveyron dans le cadre des dossiers qui lui seront confiés, à charge pour la commune de lui rembourser les frais y afférents

**Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote**

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**24/2025 – Création de poste non-permanent saisonnier.**

**Adoptée :**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**

Madame Miliat expose au Conseil le besoin de recrutement d'un agent saisonnier, pour couvrir les besoins sur la saison estivale notamment sur la piscine municipale.

L'agent sera recruté au poste d'Agent d'entretien de la piscine, au grade d'Adjoint Technique de catégorie C. Son recrutement est prévu à compter du 5 mai 2025, jusqu'au 31 mai 2025, pour un total de 40 heures.

Cet agent sera rémunéré au grade d'Adjoint Technique, à l'indice majoré **367**.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)													

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**25/2025 –\_Convention d'exposition à la bibliothèque**

**Adoptée :**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**

M. Alain Andrieu, premier adjoint délégué aux affaires culturelles, présente au Conseil les conditions qu'il estime nécessaires pour pouvoir disposer de la salle d'exposition à la bibliothèque municipale :

- Exposition à vocation artistique ou du moins culturelle ou patrimoniale,
- La demande sera adressée à la bibliothécaire de Najac et devra être validée par le comité d'organisation des expositions composé de l' élu en charge des affaires culturelles et des bibliothécaires bénévoles qu'il aura désignés.
- Le preneur se chargera de l'installation et de la désinstallation de l'exposition, ainsi que des permanences assurées en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- La durée de l'exposition n'excédera pas 4 semaines.
- Le preneur devra signer la convention d'exposition de la bibliothèque de Najac.
- Une même personne ne pourra pas bénéficier de la mise à disposition de la salle d'exposition plus de deux fois dans la même année civile.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
----------------------------	----	----	-----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	----	-----

Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :		13													
Pour :		13													
Contre :		0													
Abstention(s) :		0													

**26/2025 – Déclaration d'Intention d'Aliéner soumise à Droit de Préemption Urbain**

**Adoptée :**

**Teneur des discussions au cours de la séance :**

Monsieur le Maire précise que la délégation intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain doit mentionner les conditions dans le cadre desquelles la délégation est accordée.

C'est pourquoi, il sollicite du Conseil qu'il se positionne sur son intention d'aliéner ou non les biens suivants soumis au droit de préemption urbain, dont le relevé cadastral est présenté en annexe de cette délibération :

**1-Vente m. ELLES/m. COUTURIER-mme BAQUE**

-Lieu : Mazerolles

-Surface/parcelles : Section W 385-386-391 ; 4701m<sup>2</sup>

-Prix de vente : 230 000€

**2-Vente mme MARTINEZ/ m.MARTY**

-Lieu : La Pause

-Surface/parcelles : Section AH 190 ; 56m<sup>2</sup>

-Prix de vente : 1€

**3-Vente mme LEPATRE/m. LE FAUCHEUR**

-Lieu : 7, rue de la Pause

-Surface/parcelles : Section AH 363 ; 51m<sup>2</sup>

-Prix de vente : 85 000€

**4-Vente m. LAWRENCE (apport en société)**

-Lieu : 48 Place du Faubourg

-Surface/parcelles : Section AE 243 ; 89m<sup>2</sup>

**5-Vente m. BAILLEAU/ mme FIRBANK**

-Lieu : 28, avenue de la Gare

-Surface/parcelles : Section AE 941,943 ; 78m<sup>2</sup>

-Prix de vente : 43 000€

Le conseil municipal de Najac après en avoir délibéré, décide de ne pas préempter ces biens.

**Adopte à l'unanimité**

6-Vente mme BERLANDIS/ m. ANDRIEU  
 -Lieu : Rue Basse des Comtes de Toulouse  
 -Surface/parcelles : AE 970,724,968 ; 124m<sup>2</sup>  
 -Prix de vente : 1 000€

**Voté à l'unanimité des présents (Monsieur Andrieu, concerné, n'a pas pu voter)**

Le conseil municipal de Najac après en avoir délibéré, décide de ne pas préempter ces biens

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :		13													
Pour :		13													
Contre :		0													
Abstention(s) :		0													

**Fin de la séance de Conseil Municipal à : 22h30**

*(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)*

A Najac, le 20 mai 2025

**La Secrétaire de séance,**

Nom : Suzanne DELERIS

Signature :

26/05/2025

Publié le : .....

**Le Président de séance,**

Nom : Gilbert BLANC

Signature :



